



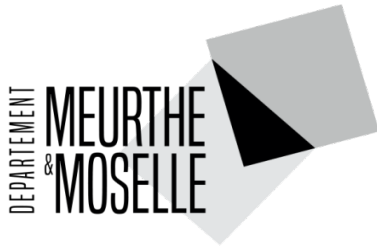
**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 6 - Juin 2020**

**Complément N° 6**

**Procès-verbal officiel des délibérations  
de la Session du 30 juin 2020**





## **SESSION DU 30 JUIN 2020**

### **Ouverture de la séance**

## **SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2020**

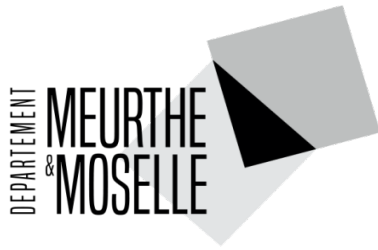
La séance du **MARDI 30 JUIN 2020** est ouverte à **09 H 08**, au siège de l'assemblée, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

En application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil départemental s'est tenu avec des membres présents sur le lieu de réunion et des membres présents à distance.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse, MM. BLANCHOT Patrick, DESSEIN Jean Pierre, Mmes FALQUE Rose-Marie, MARCHAL-TARNUS Corinne, PAILLARD Catherine, MM. PENSALFINI Eric et PIZELLE Stéphane, excusés.**

Etant précisé qu'étaient présents en téléconférence : **Mme BALON Sylvie, M. Thibault BAZIN, et M. CORZANI André.**

La séance est suspendue à 9h22 pour permettre aux commissions de se réunir afin d'étudier les rapports inscrit à l'ordre du jour de la session. Le président précise que la session reprendra à 14H00.



## **SESSION DU 30 JUIN 2020**

### **SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2020**

La séance du **MARDI 30 JUIN 2020** est ouverte à **14 H 07**, au siège de l'assemblée, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

En application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil départemental s'est tenu avec des membres présents sur le lieu de réunion et des membres présents à distance.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse, M. HABLOT Stéphane, Mmes LALANCE Corinne, MARCHAL-TARNUS Corinne et PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. PIZELLE Stéphane, Mme CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, M. LOCTIN Jean, Mme KRIER Catherine et M. VARIN Christopher**.

Etant précisé qu'étaient présents en téléconférence : **Mme BALON Sylvie, M. Thibault BAZIN, M. CORZANI André, et M. DESSEIN Jean-Pierre**.

.

## **RAPPORT N° 1 - TIRER LES ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE SANITAIRE POUR PREPARER LA MEURTHE-ET-MOSELLE DE DEMAIN**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 1 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte des enseignements de la crise sanitaire pour préparer la Meurthe-et-Moselle de demain.

## **RAPPORT N° 2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : RESULTATS GENERAUX**

**Sous la présidence de Madame Valérie BEAUSERT-LEICK, 1<sup>ère</sup> vice-présidente**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- Vu les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes présentés par Madame Agnès Mayer, payeur départemental, pour l'exercice 2019,
- Vu les comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2019 présentés par Monsieur Mathieu Klein, président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,
- Vu les pièces justificatives apportées à l'appui des dits comptes,
- Considérant que les comptes administratifs 2019 du président du conseil départemental sont en concordance avec les comptes de gestion 2019 de Madame le payeur départemental,

**Arrête :**

- **Article 1<sup>er</sup>** : le conseil départemental approuve les comptes de gestion des recettes et des dépenses du budget départemental et des sept budgets annexes présentés par Madame Agnès Mayer, payeur départemental, pour l'exercice 2019,
- **Article 2** : le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle donne son approbation aux comptes administratifs du budget départemental et des sept budgets annexes de l'exercice 2019 présentés par son président, Monsieur Mathieu Klein,
- **Article 3** : statuant sur les opérations de l'exercice 2019, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine, le conseil départemental admet les opérations effectuées pendant la gestion 2019.

**A 16h00, le président M. Mathieu KLEIN quitte la séance pour le vote**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir au vu des articles 2 et 3 de la délibération.

**A 16h22, le président M. Mathieu KLEIN est de retour dans la salle et assure de nouveau la présidence de séance.**

## **RAPPORT N° 3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 3 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Au vu du compte administratif 2019, il est décidé d'affecter les résultats 2019 pour le budget principal et les sept budgets annexes comme suit :

### **Budget principal départemental :**

- affecte, à titre définitif, le résultat de la section de fonctionnement 2019 de **54 388 550,39 €** comme suit :
  - **16 130 000 €** sur le compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Soit un total de **16 130 000 €** affectés au compte 1068.

- **38 702 001,59 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – reports à nouveau (recette de fonctionnement).
- précise que l'excédent de fonctionnement du syndicat mixte des zones industrielles 54 d'un montant de **443 451,20 €** est repris dans le budget principal au titre de l'exercice 2019 par majoration de l'excédent de fonctionnement reporté ( $38\,258\,550,39 + 443\,451,20 = 38\,702\,001,59$  €).
- précise que le solde d'exécution d'investissement 2019 du budget principal est de **10 134 480,93 €**.
- précise que la reprise de l'excédent d'investissement du syndicat mixte des zones industrielles 54 d'un montant de **4 315 310,02 €** est repris dans le budget principal au titre de l'exercice 2019 par minoration du solde d'exécution d'investissement 2019 ( $10\,134\,480,93 - 4\,315\,310,02 = 5\,819\,170,91$  €).
- précise donc, que le solde d'exécution d'investissement 2019 du budget principal après reprise de l'excédent d'investissement du syndicat mixte des zones industrielles 54 de **5 819 170,91 €** est inscrit à titre définitif sur la ligne D001 – reports à nouveau de l'exercice N-1 (dépenses d'investissement).

#### **Budget annexe du Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section d'investissement 2019 comme suit :
  - **123 069,12 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – reports à nouveau (recette d'investissement).
- précise que le résultat de fonctionnement 2019 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

#### **Budget annexe Assistance Technique Eau (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :**

- affecte, à titre définitif, le solde négatif de la section de fonctionnement 2019 comme suit :
  - **81 829 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

#### **Budget annexe Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe-et-Moselle :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif de la section de fonctionnement 2019 et l'excédent de la section d'investissement comme suit :
  - **3 200 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne R001 – solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement).
  - **89 580,14 €** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne R002 – Résultat reporté (recette de fonctionnement).

#### **Budget annexe du Parc départemental :**

- affecte, à titre définitif, les soldes de la section d'investissement et de fonctionnement 2019 comme suit :
  - **256 200,71 €** sur le compte R001- solde d'exécution positif reporté (recette d'investissement).
  - **270 875,63 €** en déficit de fonctionnement reporté sur la ligne D002 – Résultat reporté (dépense de fonctionnement).

#### **Budget annexe de Meurthe-et-Moselle Tourisme (ouvert en section de fonctionnement uniquement) :**

- précise que le résultat de fonctionnement 2019 est nul et qu'il n'y donc pas lieu de l'affecter.

#### **Budget annexe du Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle :**

- affecte, à titre définitif, le solde positif des deux sections d'investissement et de fonctionnement 2019 comme suit :
  - **307 633,03 €** en excédent d'investissement reporté sur la ligne 001 – Résultat d'investissement antérieur reporté (recette d'investissement).
  - **306 513,06€** en excédent de fonctionnement reporté sur la ligne 002 – Excédent de la section d'exploitation reporté (recette de fonctionnement).

### **Budget annexe Réseau Départemental Hauts Débits :**

- affecte, à titre définitif, les soldes négatif de la section d'investissement et positif de la section de fonctionnement 2019 comme suit :
  - **184 310,93€** en solde d'exécution négatif reporté sur la ligne D001 – (dépense d'investissement).
  - **80 604,95€** sur le compte 1068 (recette de la section d'investissement) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés, les élus du groupe de l'Union de la Droite et du Centre déclarent s'abstenir.

### **RAPPORT N° 4 - SITUATION DES RESTES A RECOURRER SUR EXERCICES ANTERIEURS. ADMISSIONS EN NON-VALEUR.**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 4 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour un montant total de **405 257,91€** sur le budget principal, prélevées sur les lignes budgétaires suivantes :
  - Dossiers RMI-RSA : chapitre 017 article 6541 sous fonction 567 pour un montant de **368 083,97 €** ;
  - Autres dossiers : chapitre 016 article 6541 sous fonction 550 pour un montant de **1 687,07 €**, chapitre 65 article 6541 sous fonction 01 pour un montant de **13 386,31€**, et chapitre 65 article 6541 sous fonction 50 pour un montant de **22 100,56€** ;
- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus RMI-RSA, pour un montant de **441 762 €**, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 7817 sous fonction 567,
- décide de reprendre une partie des provisions constituées au titre des indus dans le domaine social hors RSA lors des années précédentes, pour un montant de **13 102 €**, à réaliser sur la ligne budgétaire chapitre 78 article 7815 sous fonction 50,
- décide de constituer une provision pour risques et charges de **200 000,00 €** suite aux risques inhérents aux admissions en non-valeur probables au titre des indus RMI-RSA émis en 2020, cette provision étant imputée sur la ligne budgétaire chapitre 017 article 6817 sous fonction 567,
- accepte les admissions en non-valeur présentées par le payeur départemental pour les budgets annexes, qui seront prélevées sur les comptes 6541 à hauteur de :
  - **380,12 €** pour le Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental,
  - **264,22 €** pour le Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 5 - BUDGET 2020 - REGULARISATION DE L'ACTIF DEPARTEMENTAL DU BUDGET PRINCIPAL.**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de transformer en subvention les avances remboursables présentées dans ce rapport,
- de procéder aux inscriptions d'ordre budgétaire telles que présentées dans le rapport,
- d'intégrer en 2020, dans le patrimoine départemental les éléments présentés dans ce rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 (DM N°2) - CREATIONS, MODIFICATION ET CLOTURE D'AUTORISATIONS PLURIANNUELLES.**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 6 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide :

- de procéder aux inscriptions des crédits budgétaires tels que présentés dans ce rapport,
- de réaliser la reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant à hauteur de 4 000 000 €,
- de clôturer les autorisations de programme et d'engagement tels qu'indiquées dans le présent rapport,
- d'actualiser les autorisations de programme et d'engagement tel qu'indiqué dans les états IV C7 et IV C8 des éditions légales.

Conformément aux dispositions de l'article 50 et la loi du 2 mars 1982, les ouvertures budgétaires décidées au cours de cette session se répartissent entre les différents chapitres budgétaires comme indiqué dans le présent rapport et sont reprises dans les éditions légales jointes.

Cette délibération est adoptée à la majorité :

28 voix pour

18 voix contre : BAZIN Thibault, BINSINGER Luc, BLANCHOT Patrick, DESSEIN Jean-Pierre, FALQUE Rose-Marie, KRIER Catherine, LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, LOCTIN Jean, MARCHAL Michel, MAYEUX Sophie, PENSALFINI Eric, PIZELLE Stéphane, VARIN Christopher,  
ALTERMATT Maryse, LALANCE Corinne MARCHAL-TARNUS Corinne PAILLARD Catherine qui avaient donné respectivement délégation de vote à PIZELLE Stéphane, LOCTIN Jean, KRIER Catherine, VARIN Christopher.

### **RAPPORT N° 9 - DISPOSITIF PASS JEUNES 54**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 9 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la convention de partenariat 2020 à 2022 à passer entre le Département, l'État et la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle relative au dispositif Pass Jeunes 54,
- autorise son président à signer ladite convention au nom du Département,
- précise. que les crédits relèvent de l'autorisation d'engagement P351E26 - AE Pass'Jeune 54 2020-2022, votée sur le programme 351 – Soutien à l'éducation populaire, opération O003 – PLAN PAUVRETE - Pass'Jeune 54

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 10 - FERMETURE DU COLLEGE MAURICE-BARRÉS DE JOEUF ET OUVERTURE DU NOUVEAU COLLEGE A HOMECOURT**

M. CAPS, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 10 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les propositions, ci-dessous, contenues dans le rapport,
- autorise son président à demander à M. le préfet de prendre l'arrêté de fermeture et de désaffectation du collège Maurice-Barrés de Joeuf, au 31 août 2020, et le transfert de son actif et passif vers le nouvel établissement,
- autorise son président à demander à M. le préfet de prendre l'arrêté de création du nouveau collège à Homécourt,
- arrête, à compter du 1er septembre 2020, la nouvelle sectorisation du collège d'Homécourt qui englobera l'actuel secteur de recrutement du collège Maurice-Barrés de Joeuf.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 11 - CAHIER DES CHARGES POUR LE SOUTIEN AUX PROJETS DE CHAM/CHAT/OAE/APA DANS LES COLLEGES DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Mme CREUSOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 11 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte le cahier des charges pour le soutien aux projets de CHAM/CHAT/OAE/APA dans les collèges de Meurthe-et-Moselle tel que présenté.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 12 - MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE COMMERCIALISATION TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE**

M. MINELLA, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 12 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- confirme les enjeux du nécessaire soutien aux professionnels de tourisme et de la vente de notre territoire,
- prend acte de l'acquisition et du déploiement d'un outil de commercialisation touristique départemental.

A la demande du Groupe de l'Union de la Droite et du Centre, une mention est indiquée dans la délibération concernant la levée des différends avec la Région Grand Est.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 13 - FONDS DEPARTEMENTAL EXCEPTIONNEL DE SOLIDARITE**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 13 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- décide de créer le Fonds départemental exceptionnel de solidarité,
- adopte le règlement joint à la présente délibération,
- inscrit une contribution à hauteur de 1 000 000 €,
- et délègue à la commission permanente l'affectation des crédits ainsi que toute décision de modification devant intervenir sur le règlement.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 14 - E-54 SANTE - SIGNATURE DE L'ACCORD DE CONSORTIUM E-MEUSE SANTE**

Mme BEAUSERT-LEICK, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 14 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'accord de consortium e-Meuse Santé,
- autorise son président à signer le dit accord au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

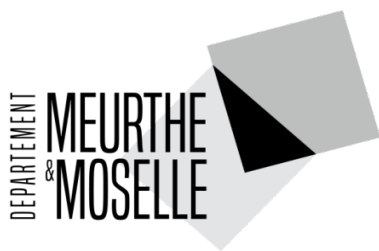
Cette délibération est adoptée à la majorité.

39 voix pour

1 voix contre : RIBEIRO Manuela

Les élus groupe Front de Gauche déclarent s'abstenir.

Le président lève la séance à 17h18 et précise que la session reprendra le 1<sup>er</sup> juillet à 09h30.



## **SESSION DU 30 JUIN 2020**

## **SEANCE DU MERCREDI 1 JUILLET 2020**

La séance du **MERCREDI 1 JUILLET 2020** est ouverte à **09 H 46**, au siège de l'assemblée, sous la Présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

En application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le conseil départemental s'est tenu avec des membres présents sur le lieu de réunion et des membres présents à distance.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de **Mme ALTERMATT Maryse**, **MM. BAZIN Thibault**, **BLANCHOT Patrick**, **DE CARLI Serge**, **HABLOT Stéphane**, **Mmes MARCHAL-TARNUS Corinne**, **PAILLARD Catherine**, **M. PIZELLE Stéphane**, **Mme RIBEIRO Manuela** et **M. VARIN Christopher**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **M. PIZELLE Stéphane**, **Mmes LASSUS Anne**, **MAYEUX Sophie**, **M. CASONI Alain**, **Mmes CRUNCHANT-DUVAL Sylvie**, **KRIER Catherine**, **MM. MARCHAL Michel**, **LOCTIN Jean**, **MINELLA Jean-Pierre** et **BINSINGER Luc**.

Etant précisé qu'étaient présents en téléconférence : **Mme BALON Sylvie**, **M. CORZANI André** et **M. DESSEIN Jean-Pierre**.

## **RAPPORT N° 19 - CLOTURES, CREATIONS ET TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 19 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les clôtures, les créations et les transformations de postes proposés :

### **1. CLOTURES DE POSTES**

#### **1.1 DGA TERRITOIRES**

##### **Direction de l'Education - Collèges**

|                            | <b>Clôture</b>  | <b>Clôture</b>  |
|----------------------------|---|---|
| N° postes                  | 487   | 687   |
| Quotité du poste           | 100%  | 100%  |
| Filière et Grades du poste | Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement | Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement |
| Fonction                   | Second de cuisine   | Agent d'entretien et de restauration  |
| Direction / Service        | DITER Educ Collèges ATTEE Terres de Lorraine  | DITER Educ Collèges ATTEE Briey   |
| Lieu d'affectation et RA   | COLLÈGE VEZELISE ROBERT GÉANT   | COLLÈGE JOEUF MAURICE BARRÈS  |
| Date d'effet envisagée     | <b>30/06/2020</b>   | <b>30/06/2020</b>   |

|                            | <b>Clôture</b>  | <b>Clôture</b>  |
|----------------------------|---|---|
| N° postes                  | 287   | 586   |
| Quotité du poste           | 100%  | 100%  |
| Filière et Grades du poste | Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement | Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement |
| Fonction                   | Agent d'entretien et de restauration  | Agent d'entretien et de restauration  |
| Direction / Service        | DITER Educ Collèges ATTEE Longwy  | DITER Educ Collèges ATTEE Nancy 2   |
| Lieu d'affectation et RA   | COLLÈGE LEXY EMILE GALLÉ  | COLLÈGE NANCY LA CRAFFE   |
| Date d'effet envisagée     | <b>31/07/2020</b>   | <b>30/06/2020</b>   |

#### **1.2 DT GRAND NANCY**

|                            | <b>Clôture</b>  |
|----------------------------|---|
| N° postes                  | 3371  |
| Quotité du poste           | 100%  |
| Filière et Grades du poste | Filière administrative et sociale : attaché, attaché principal, attaché hors classe, conseiller socio-éducatif, conseiller supérieur socio-éducatif |
| Fonction                   | Chargé de mission   |
| Direction / Service        | DT Grand Nancy  |
| Lieu d'affectation et RA   | MDD DT NANCY ET COURONNE  |
| Date d'effet envisagée     | <b>30/06/2020</b>   |

### 1.3 DT TERRES DE LORRAINE

|                            |  |
|----------------------------|--|
|                            | <b>Clôture</b>   |
| N° postes                  | 2336   |
| Quotité du poste           | 100%   |
| Filière et Grades du poste | Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe |
| Fonction                   | Secrétaire de MDS  |
| Direction / Service        | DT T de Lor SOL MDS Cy Nv Ms Ve Admin  |
| Lieu d'affectation et RA   | MDS SITE NEUVES MAISONS  |
| Date d'effet envisagée     | <b>30/06/2020</b>  |

## 2 CREATIONS DE POSTES

### 2.1 DGA TERRITOIRES

#### 2.1.1 Direction de l'Education - Collèges

|                            | <b>Création</b>   | <b>Création</b>                     | <b>Création</b>                      |
|----------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------------------|
| N° postes                  | XXXX  | XXXX                                | XXXX                                 |
| Quotité du poste           | 100%  | 100%                                | 100%                                 |
| Filière et Grades du poste | Filière technique : adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement |                                     |                                      |
| IB                         | 350-483   |                                     |                                      |
| Fonction                   | Aide de cuisine   |                                     |                                      |
| Direction / Service        | DITER Educ Collèges<br>ATTEE Nancy 1  | DITER Educ Collèges<br>ATTEE Longwy | DITER Educ Collèges<br>ATTEE Nancy 2 |
| Lieu d'affectation et RA   | COLLÈGE DOMMART.<br>RENÉ NICKLES  | COLLÈGE LEXY EMILE<br>GALLÉ         | COLLÈGE NANCY LA<br>CRAFFE           |
| Date d'effet envisagée     | <b>01/07/2020</b>   |                                     |                                      |
|                            | <b>Ancienne situation</b>   | <b>Nouvelle situation</b>           |                                      |
| N° poste                   |   | 283                                 |                                      |
| Quotité du poste           |   | 100%                                |                                      |
| Filière et Cadre d'Emploi  | adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement                     |                                     |                                      |
| IB                         | 350-483   |                                     |                                      |
| Fonction                   | Agent d'entretien et de restauration  | <b>Aide de cuisine</b>              |                                      |
| Direction / Service        | DITER Educ Collèges ATTEE Nancy 1   |                                     |                                      |
| Lieu d'affectation et RA   | COLLÈGE JARVILLE ALBERT CAMUS   |                                     |                                      |
| Date d'effet envisagée     | 30/06/2020  | <b>01/07/2020</b>                   |                                      |

|                           | <b>Ancienne situation</b>   | <b>Nouvelle situation</b> |  |
|---------------------------|---|---------------------------|--|
| N° poste                  |   | 303                       |  |
| Quotité du poste          |   | 100%                      |  |
| Filière et Cadre d'Emploi | adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement |                           |  |
| IB                        | 350-483   |                           |  |
| Fonction                  | Agent d'entretien et de restauration  | <b>Aide de cuisine</b>    |  |
| Direction / Service       | DITER Educ Collèges ATTEE Longwy  |                           |  |
| Lieu d'affectation et RA  | COLLÈGE LONGUYON  |                           |  |
| Date d'effet envisagée    | 30/06/2020  | <b>01/07/2020</b>         |  |

|                           | Ancienne situation  | Nouvelle situation     |
|---------------------------|---|------------------------|
| N° poste                  |   | 1467                   |
| Quotité du poste          |   | 100%                   |
| Filière et Cadre d'Emploi | adjoint technique des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement |                        |
| IB                        | 350-483   |                        |
| Fonction                  | Agent d'entretien et de restauration  | <b>Aide de cuisine</b> |
| Direction / Service       | DITER Educ Collèges ATTEE Nancy 2   |                        |
| Lieu d'affectation et RA  | COLLÈGE NANCY ALFRED MÉZIÈRES   |                        |
| Date d'effet envisagée    | 30/06/2020  | <b>01/07/2020</b>      |

|                            | Création   |
|----------------------------|--|
| N° postes                  | XXXX   |
| Quotité du poste           | 100%   |
| Filière et Grades du poste | Filière technique : adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal |
| IB                         | 353-548<br>355-586   |
| Fonction                   | Chef de cuisine mobile   |
| Direction / Service        | DITER Educ Collèges ATTEE Restauration   |
| Lieu d'affectation et RA   | COLLÈGE MALZEVILLE P. VERLAINE   |
| Date d'effet envisagée     | <b>01/07/2020</b>  |

## 2.1.2 Direction de l'appui aux territoires et de l'environnement

|                           | Poste Non Permanent<br>Ancienne situation  | Poste Non Permanent<br>Nouvelle situation |
|---------------------------|--|---|
| N° poste                  |  | 3528                                      |
| Quotité du poste          |  | 100%                                      |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative et technique : attaché, attaché principal, ingénieur, ingénieur principal |   |
| IB                        | 444-995  |   |
| Fonction                  | Chargé mission économie circulaire alimentaire   |   |
| Direction / Service       | DITER ATE Adjoint  |   |
| Lieu d'affectation et RA  | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL  |   |
| Date d'effet envisagée    | 31/08/2020   | <b>01/09/2020 au 31/08/2023</b>           |

## 2.2 DGA SOLIDARITES

### Pôle Ressources

|                            | Création   |
|----------------------------|--|
| N° poste                   | XXXX   |
| Quotité du poste           | 100%   |
| Filière et Grades du poste | Filière administrative : attaché, attaché principal                        |
| IB :                       | 444-995  |
| Fonction                   | Chargé(e) de mission Contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux |
| Direction / Service        | DGA SOL Ressources   |
| Lieu d'affectation et RA   | CENTRE ADMIN. DÉPARTEMENTAL  |
| Date d'effet envisagée     | <b>01/07/2020</b>  |

### 3 TRANSFORMATIONS DE POSTES

#### 3.1 DT GRAND NANCY

##### DT Grand Nancy SOL PE 1

|                           | Ancienne situation   | Nouvelle situation  |
|---------------------------|--|---|
| N° poste                  | 775  |   |
| Quotité du poste          | 100%   |   |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative : rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe | <b>Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe</b> |
| IB                        | 372-707  | <b>354-558</b>  |
| Fonction                  | Secrétaire territorial ASE   | <b>Agent de gestion cellule ASE</b>   |
| Direction / Service       | DT Grand Nancy SOL PE 1  |   |
| Lieu d'affectation et RA  | MDD DT NANCY ET COURONNE   |   |
| Date d'effet envisagée    | 30/06/2020   | <b>01/07/2020</b>   |

#### 3.2 DGA SOLIDARITES

##### Direction de l'Autonomie service Prestation APA Dom

|                           | Ancienne situation<br>Poste de Compensation Temps<br>Partiel   | Nouvelle situation<br>Poste Permanent |
|---------------------------|--|---------------------------------------|
| N° poste                  | 1261   |                                       |
| Quotité du poste          | 100%   |                                       |
| Filière et Cadre d'Emploi | Filière administrative : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif principal de 1ère classe |                                       |
| IB                        | 350-548  |                                       |
| Fonction                  | Instructeur APA  |                                       |
| Direction / Service       | DISOL Autonomie Prest APA Dom  |                                       |
| Lieu d'affectation et RA  | MDS SITE NEUVES MAISONS  |                                       |
| Date d'effet envisagée    | 30/06/2020   | <b>01/07/2020</b>                     |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **RAPPORT N° 20 - MODALITES D'ATTRIBUTION DU FORFAIT MOBILITE DURABLE**

Mme PILOT, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 20 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- décide de mettre en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 le forfait de mobilité durable en faveur des agents de la collectivité, selon les modalités fixées dans la présente délibération,
- précise que les crédits consacrés au versement de ce forfait seront prélevés sur les programmes 511, 514 et 515 (budget DRH).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



## **RAPPORT N° 21 - MODALITES D'OCTROI DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISES POUR LA LUTTE CONTRE LE COVID-19**

Mme PILOT, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 21 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise en place d'une prime exceptionnelle en application du décret n°2020-570 du 14 mai 2020,
- approuve les critères d'attribution présentés, applicables aux personnels départementaux relevant de la fonction publique territoriale, ainsi qu'aux assistants familiaux,
- autorise le président du conseil départemental à prendre les arrêtés individuels d'octroi de la prime en application des critères définis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 22 - DELEGATIONS AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 22 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- confirme l'application, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, soit le 10 juillet 2020, de l'ensemble des délégations confiées au Président du conseil départemental par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 23 - INFORMATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE SUR LES MARCHES PUBLICS**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 23 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte à son président de la communication des informations sur la passation des marchés publics du 01/01/2020 au 30/04/2020 et de leurs avenants notifiés depuis le 01/01/2020 jusqu'au 30/04/2020

**RAPPORT N° 24 - COMPTE RENDU RELATIF A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.3221-10-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 24 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

Prend acte, de ce que son Président a, en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération adoptée lors de la réunion plénière du 29 avril 2015, défendu les intérêts du Département de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre de :

- 15 affaires enregistrées au Tribunal Administratif de NANCY, sous les n° 2000428-2, 2000431-2, 2000495-3, 2000295-9, 2000294-1, 2000596-1, 2000311-3, 2000884-3, 2000195-3, 2000415-3, 2000923-3, 2000924-3, 2001025-1, 2001062-1 et 2001105-3.
- 3 affaires enregistrées au Tribunal Judiciaire de NANCY, sous les n° RG n°19/00246, RG n°20/00025 et RG n°18/00749.

En dernier lieu, prend acte que sur la période allant du 17 février au 11 mai 2020, 5 affaires ont été jugées et toutes ont reçu une issue favorable.

**RAPPORT N° 25 - INDEMNITES SUITE A SINISTRES POUR L'ANNEE 2019**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 25 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- prend acte des informations contenues dans le présent rapport.

**RAPPORT N° 26 - TABLEAUX RECAPITULATIFS DES CESSIIONS, ACQUISITIONS IMMOBILIERES ET DE DROITS REELS AU COURS DE L'ANNEE 2019**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 26 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

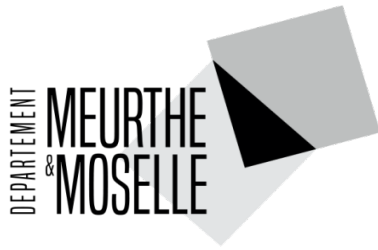
- prend acte du bilan des acquisitions, cessions immobilières et de droits réels de l'année 2019.

**RAPPORT N° 27 - TABLEAUX RECAPITULATIFS DES BAUX MIS EN PLACE  
DURANT L'ANNEE 2019 EN APPLICATION DE LA DELEGATION DONNEE AU  
PRESIDENT**

M. ARIES, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 27 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- donne acte au président des informations relatives à la compétence déléguée en ce qui concerne la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans en application de l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales.

Le président quitte la séance à 10h15 et donne pouvoir à madame Valérie BEAUSERT-LEICK de diriger la séance.



## **SESSION DU 30 JUIN 2020**

## **SEANCE DU MERCREDI 1 JUILLET 2020**

La séance du **MERCREDI 1 JUILLET 2020** est ouverte à 10 H 16, sous la Présidence de Madame Valérie BEAUSERT-LEICK, 1<sup>ère</sup> vice-présidente.

Tous les Membres de l'Assemblée sont présents, à l'exception de Mme ALTERMATT Maryse, MM. BAZIN Thibault, BLANCHOT Patrick, DE CARLI Serge, HABLOT Stéphane, KLEIN Mathieu, Mmes MARCHAL-TARNUS Corinne, PAILLARD Catherine, M. PIZELLE Stéphane, Mme RIBEIRO Manuela et M. VARIN Christopher, qui avaient donné respectivement délégation de vote à Mmes LASSUS Anne, LASSUS Anne, MAYEUX Sophie, M. CASONI Alain, Mmes CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, BILLOT Véronique, KRIER Catherine, MM. MARCHAL Michel, LOCTIN Jean, MINELLA Jean-Pierre et BINSINGER Luc.

Etant précisé qu'étaient présents en téléconférence : Mme BALON Sylvie, M. CORZANI André et M. DESSEIN Jean-Pierre.

## **RAPPORT N° 7 - PRIME COVID AUX ETABLISSEMENTS ET SERVICES RELEVANT DU CHAMP DE L'AUTONOMIE**

Mme SILVESTRI, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 7 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- se prononce en faveur du versement d'une dotation exceptionnelle aux SAAD conventionnés avec le Département et aux structures de compétence départementale accueillant des personnes handicapées, afin de permettre à ces derniers de verser une prime COVID à leurs salariés, dans le respect des critères posés par le Département.
- décide que cette dotation exceptionnelle sera attribuée et versée via une convention à conclure avec chaque établissement et service à l'automne 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 8 - EVOLUTION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DU TRANSPORT DES ELEVES ET ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Mme SILVESTRI, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 8 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve les évolutions du règlement départemental relatif aux modalités de prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants en situation de handicap,
- précise que ces modifications entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 15 - CHARTE AGRICOLE DEPARTEMENTALE 2020**

Mme BARDOT-NORMAND, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 15 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la charte de partenariat avec la profession agricole 2020,
- autorise son président à signer la charte au nom du Département,
- approuve les conventions de partenariat 2020 entre Département et la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, l'Alpa, la FDSEA 54, le Gab 54, le GDS 54, les JA 54, l'ODG Côtes de Toul, Réagir, Saveurs paysannes, le Service de remplacement de Meurthe-et-Moselle et l'association Terre de liens Lorraine,
- autorise son président à signer les conventions au nom du Département avec la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, la FDSEA 54, et les JA 54,

- autorise le versement des subventions figurant au rapport selon les modalités figurant dans les conventions en faveur de la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle, la FDSEA 54, et les JA 54,
- prend acte de l'information donnée sur les attributions de subventions aux associations accordées par son Président en application de l'article 1er III de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 durant la période d'état d'urgence sanitaire :

| <b>BENEFICIAIRES</b>   |          |
|--|----------|
| Association lorraine pour la promotion en agriculture (Alpa)           | 17 000 € |
| Groupement des agriculteurs biologiques de Meurthe-et-Moselle (Gab 54) | 7 000 €  |
| Groupement de défense sanitaire de Meurthe-et-Moselle (GDS 54)         | 60 000 € |
| Organisme de défense et de gestion de l'AOC Côtes de Toul (ODG)        | 10 000 € |
| Association Réagir 54  | 34 000 € |
| Association Saveurs paysannes  | 7 000 €  |
| Service de remplacement de Meurthe-et-Moselle                          | 21 000 € |
| Association Terre de Liens Lorraine                                    | 9 000 €  |

- prend acte des conventions à intervenir avec l'Alpa, le Gab 54, le GDS 54, l'ODG Côtes de Toul, Réagir, Saveurs paysannes, le Service de remplacement de Meurthe-et-Moselle et l'association Terre de liens Lorraine,
- précise que les sommes nécessaires seront imputées sur le programme 134 – partenariats agricoles et alimentaires (pour 309 000 €), sur le programme 258 – Cité des paysages (pour 5 500 €), sur le programme 251 – préservation des ENS, paysages et trames vertes et bleues (pour 5 400 €) et sur le programme 414 - mobilisation politique publique insertion (pour 26 000 €).

Cette délibération est adoptée à la majorité :

45 voix pour

1 voix contre : RIBEIRO Manuela

### **RAPPORT N° 16 - NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT BIODIVERSITE-PAYSAGE-CIRCULATIONS DOUCES**

Mme BARDOT-NORMAND, rapporteur

Le conseil départemental,

Vu le Rapport N° 16 soumis à son examen.

Après en avoir délibéré,

- adopte le nouveau dispositif d'accompagnement pour les porteurs de projets biodiversité-paysage-circulations douces tel que présenté ainsi que ses annexes,
- précise que ce nouveau dispositif entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2021,
- délègue à sa commission permanente l'actualisation des forfaits de subvention ainsi que l'approbation des contrats de territoires « biodiversité-paysage-circulations douces à intervenir,
- approuve les dispositions telles que présentées pour le solde des dossiers 2016-2020.

Lors du vote correspondant, Messieurs Christian ARIES, Laurent TROGRIC Laurent et Michel MARCHAL déclarent ne pas prendre part au débat et au vote en ce qui concerne l'annexe 1 relative à la répartition territoriale cible pour les intercommunalités.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 17 - REGLEMENT D'EXPERIMENTATION POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE MESURE DE CUMUL DE L'ALLOCATION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA) ET DE REVENUS D'ACTIVITES SAISONNIERES**

Mme BALON, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 17 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise en œuvre du dispositif de cumul RSA avec les revenus d'activité sur les métiers de la filière agriculture – activités directement liées au secteur agricole dont maraîchage et arboriculture (cueillette en particulier) – et de la filière viticole – contrats vendanges et activités directement liées à la culture de la vigne ainsi que les activités d'aide à la personne dans un SAAD conventionné avec le Département,
- précise que ce dispositif prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 selon les modalités de mise en œuvre indiquées dans le présent rapport,
- adopte le règlement départemental relatif au dispositif de cumul de l'allocation du revenu de solidarité active (RSA) et de revenus d'activités saisonnières ou d'activité d'aide à la personne,
- rappelle que ce dispositif n'exonère pas les employeurs de respecter le SMIC horaire,
- autorise le président du conseil départemental, au nom du département, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 18 - COVID 19 - APPUI A LA RELANCE DE LA COMMANDE PUBLIQUE DANS LE DOMAINE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

M. TROGRLIC, rapporteur  
Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 18 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré,

- adopte le nouveau dispositif « COVID 19 - Soutien aux entreprises du monde du bâtiment et des travaux publics pour les surcoûts chantiers liés à la crise sanitaire », tel que présenté dans le présent rapport,
- réserve une enveloppe de 650 000 € sur le programme P381, où sont regroupés les différents fonds spécifiques relatifs aux solidarités territoriales et à l'ingénierie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 28 – MOTION PROPOSEE PAR LE GROUPE DE L'UNION DE LA DROITE ET DU CENTRE RELATIVE A LA MISE A 2 FOIS 2 VOIEX DE LA RN4 ENTRE GOGNEY ET SAINT-GEORGES**

Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 28 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré

La motion est rejetée.

- 18 voix pour
- 28 voix contre

M. CASONI Alain, M. CORZANI André, Mme LUPO Rosemary, M. MINELLA Jean-Pierre, Mme SILVESTRI Annie et Mme POPLINEAU Monique,  
Mme RIBEIRO Manuela et M. DE CARLI Serge qui avaient donné délégation de vote à M. MINELLA Jean-Pierre et M. CASONI Alain.

M. ARIES Christian, Mme BALON Sylvie, M. BAUMANN Pierre, Mme BEAUSERT-LEICK Valérie, Mme BILLOT Véronique, Mme BOURSIER Catherine, M. BRUNNER Gauthier, M. CAPS Antony, Mme CREUSOT Nicole, Mme CRUNCHANT-DUVAL Sylvie, Mme DAGUERRE Patricia, M. HARMAND Alde, M. KLEIN Mathieu, M. MAGUIN Frédéric, Mme MARCHAND Agnès, Mme BARDOT-NORMAND Audrey, Mme PILOT Michèle, M. SCHNEIDER Pascal, M. TROGRIC Laurent,  
M. HABLOT Stéphane ayant donné délégation de vote à Mme CRUNCHANT-DUVAL Sylvie.

**RAPPORT N° 29 – MOTION ALTERNATIVE PROPOSEE PAR LES GROUPES SOCIALISTE ECOLIGE REPUBLICAIN ET FRONT DE GAUCHE RELATIVE A LA MISE A 2 FOIS 2 VOIEX DE LA RN4 ENTRE GOGNEY ET SAINT-GEORGES**

Le conseil départemental,  
Vu le Rapport N° 29 soumis à son examen.  
Après en avoir délibéré

Cette motion est adoptée à la majorité.

- 28 voix pour
- 18 voix contre

MM. BINSINGER Luc, DESSEIN Jean-Pierre, Mmes FALQUE Rose-Marie, KRIER Catherine, LALANCE Corinne, LASSUS Anne, LEMAIRE-ASSFELD Sabine, MM. LOCTIN Jean, MARCHAL Michel, Mme MAYEUX Sophie et M. PENSALFINI Eric,  
Mme ALTERMATT Maryse, MM. BAZIN, Thibault, BLANCHOT Patrick, Mmes MARCHAL-TARNUS Corinne, PAILLARD Catherine, MM. PIZELLE Stéphane et VARIN Christopher ayant donné délégation de vote à LASSUS Anne (porteuse de deux délégations), MAYEUX Sophie, KRIER Catherine, MARCHAL Michel et LOCTIN Jean.



--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et la session est close à 11h40.

La prochaine session du conseil départemental aura lieu le **LUNDI 13 JUILLET 2020** à 09h00.

La 1<sup>ère</sup> vice-présidente,

Valérie BEAUSERT-LEICK

**Le Recueil intégral des délibérations est consultable à l'accueil du**

**Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle**

**48, Esplanade Jacques Baudot**

**54000 - NANCY**